

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

N° de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS, ÉCOLE LA MARTINIÈRE**

Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue
Mercredi le 29 mai 2024 à 19h.
En ligne – Réunion Teams.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Emmanuelle Dion, parent
Monsieur Jonathan Fortin, parent
Madame Jessica Létourneau, parent
Madame Mélanie Fournier, parent
Madame Sophie Fournier, parent
Monsieur Samuel Tremblay, parent
Monsieur Yan Beaulieu, enseignant
Madame Isabelle Lachance, enseignante
Madame Anne Morisset, orthopédagogue
Madame Nadine Dallaire, éducatrice service de garde
Madame Eliane Rioux, responsable service de garde

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

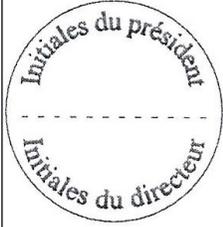
Madame Marie-Claude Breton, directrice
Madame Isabelle Desrochers-Fournier, enseignant
Monsieur Simon Deschamps, enseignant

ÉTAIT ABSENT

Madame Martine Perron, enseignante

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice, Madame Marie-Claude Breton, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 19h02.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

N° de la résolution
ou annotation

CE23/24-025

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Anne Morisset, membre, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

4. POINTS D'ÉCHANGE

4.1 6^e année intensive (APPROBATION)

En lien avec le changement de politique du centre de service, la directrice présente la formule proposée par l'équipe école pour la 6^e année intensive en remplacement de la formule 5 mois/5mois.

Les raisons principales expliquant le retrait du modèle sont :

- La constance permet un apprentissage durable. Le modèle 5 mois/5 mois ne permet pas cette constance ;
- Certains élèves de 6^e année passent 8 mois sans faire de français et de mathématiques avant l'entrée au secondaire ;
- La formule 5 mois/5 mois répond peu aux élèves ayant des besoins d'appui à la réussite en français et mathématiques ;
- L'intégration de nouveaux élèves en cours d'année est complexe.

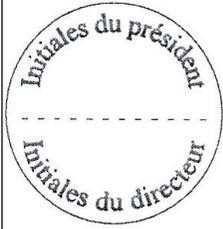
Ce qui est souhaitée :

- Avoir des modèles qui se ressemblent d'un établissement à l'autre ;
- Être capable d'intégrer des élèves en cours d'année ;
- Favoriser la réussite des élèves.

La formule élaborée par les enseignants de 6^e année qui a été retenue est la suivante :

CE23/24-026

CE23/24-027



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

Une rotation 1 cycle-2 cycles selon :

- Le moment de l'année ;
- Les apprentissages à faire ;
- Les évaluations à venir.

En janvier, les enseignants souhaitent analyser et réajuster, au besoin. La formule devrait rester basée sur des cycles, mais il y aurait possibilité d'ajuster le changement au cycle ou 2 cycles.

Une ébauche d'horaire a été présentée.

Ce sont les élèves qui changeront de local.

Une annonce et une présentation du programme seront faites dans le prochain info-parent.

Les membres reçoivent la proposition favorablement.

Il est proposé par Mélanie Fournier, membre et résolu :

QUE la formule proposée pour le programme de 6^e année intensive soit approuvée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

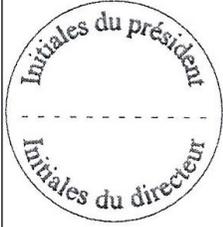
4.2 Spécialités au préscolaire 4 ans (APPROBATION)

Au préscolaire 4 ans, il y a actuellement une période de musique et 3 périodes d'éducation physique. Il a été décidé d'équilibrer pour 2 périodes d'éducation physique et 2 périodes de musique pour les raisons suivantes :

- Utiliser davantage la musique dans l'apprentissage phonémique ;
- Le temps d'activité physique est répondu en partie par des périodes actives avec le titulaire.

Il est proposé par Nadine Dallaire, membre et résolu :

QUE la répartition des spécialités présenté dans la grille-matières de la maternelle 4 ans soit approuvée.



**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École La Martinière**

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Date de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu le 12 juin 2024 à 18h.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Il est proposé par Sophie Fournier, membre, et résolu :

QUE la séance soit levée, à 19 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(signature)
La présidente

(signature)
La directrice